

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CERGY-PONTOISE

01/07/2024

N° E24000035/95

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire du 01/07/2024

Vu enregistrée le 26/06/2024, la lettre par laquelle M. le Maire de Goussainville demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Procédure de déclaration de projet relative au projet urbain du quartier de la gare dans la commune de Goussainville ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Philippe MILLARD est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Dalila DA COSTA ALVES est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de Goussainville, à Monsieur Philippe MILLARD et à Madame Dalila DA COSTA ALVES.

Fait à Cergy, le 01/07/2024.

Le président,

Signé

J-P. Dussuet

Pour ampliation,

La greffière en chef